



SOCIETE DE TIR DE CHATEAUROUX (S.T.C.)

Compte rendu réunion du Comité Directeur S.T.C.

Consultation des membres par messagerie

Les 20 et 21 mai 2020

.....

MEMBRES PARTICIPANTS AU DEBAT : Jean-Paul BISIAUX, Christian DEVAUX, Jean-Paul KIEFFER, Dominique GINGAST, Gérard BASTARD, Patrick MOUROUX, François GRABOWSKI, Fabrice CAMPAN, Tony PRINCET.

AUDITEURS PARTICIPANT AU DEBAT : Valentin DUJOUR,

ORDRE DU JOUR

CONDITIONS DE REPRISE DES ENTRAINEMENTS STAND R. PERROCHON

Avant de débiter le compte rendu de notre réunion, Jean-Paul BISIAUX et moi-même tenons à vous remercier d'avoir participé à celle-ci d'une manière tout à fait exceptionnelle dans sa forme. Ce n'était pas évident de débiter de cette manière des choses importantes pour notre club au moment du déconfinement. Le dialogue par message interposés a bien fonctionné et chacun des participants a été en mesure de s'exprimer sur ses craintes, ses souhaits, ses propositions... et de prendre les décisions sur les conditions de reprise de nos entraînements dans le cadre de la période actuelle de déconfinement (LA COVID-19 OBLIGE)

Les décisions suivantes ont été retenues pour le temps de la période de déconfinement.

REPRISE DES ENTRAINEMENTS

Approbation de la reprise d'activité sportive uniquement pour les disciplines 25 mètres.

Les disciplines 10 mètres qui se déroulent en « indoor » ne sont pas autorisées à reprendre.

Cependant Christian étudie la possibilité de créer un petit stand provisoire 10 m dans l'espace de l'aire de tir 50 m.

Il s'agirait mettre en place pour 2 tireurs maxi le chariot de cibles vitesse qui se trouve au 25 m.

Le pas de tir 50 mètres restera fermé. La surveillance et l'enseignement des disciplines concernées ne peuvent pas être normalement assurées. Les deux initiateurs sont considérés comme des personnes à risque vis-à-vis de la COVID-19.

OUVERTURE DES CRENEAUX HORAIRE POUR LES ENTRAINEMENTS 25 METRES

Après échanges entre les membres du Comité, **8 créneaux horaires** seront mis à la disposition des licenciés **dont un créneau spécifique, temporaire pendant la période actuelle de déconfinement**, qui sera exclusivement utilisé par les licenciés A et B (seconde licence) de la gendarmerie nationale. Cette dernière décision a été longuement discutée et acceptée après les explications et précisions apportées par Valentin DUJOUR qui souhaitait ce créneau afin de

protéger du virus les adhérents de la société (moyenne d'âge environ 52 ans). En effet les gendarmes de par leur métier sont particulièrement exposés à ce virus.

Pour une raison d'égalité nous ne pouvons pas empêcher à un adhérent gendarme, c'est déjà le cas pour Valentin, de s'inscrire sur l'un des autres créneaux. Pour cela toutes les garanties sanitaires devront être assurées avec entre autres le port obligatoire du masque pendant toute la durée de l'entraînement.

Exemple du tableau hebdomadaire de réservation qui sera envoyé par le secrétaire Christian DEVAUX à tous les licenciés. Chaque licencié désireux de s'entraîner devra contacter Christian pour prendre rang sur un des créneaux.

SOCIETE DE TIR DE CHATEAUROUX CRENEAUX HORAIRES – ENTRAINEMENTS 25 METRES		25 au 31 MAI 2020	
MARDI CRENEAU HORAIRE N°1 Préparation 15 h 45 à 16 h Entraînement 16 h à 18 h Nettoyage-rangement 18 h à 18 h 30 Responsable du pas de tir 25 m M. Valentin DUJOUR + GROUPE DE 4 TIREURS M. Dominique GINGAST M. Alain DANJOUX M. T. PRINCET M.	MARDI CRENEAU HORAIRE N°2 Préparation 18h30 à 18h45 Entraînement 18h45 à 20h45 Nettoyage-rangement 20 h45 à 21h15 Responsable du pas de tir 25 m M. Valentin DUJOUR + GROUPE DE 4 TIREURS M. M. M. M.	MERCREDI CRENEAU HORAIRE GENDARMES Préparation 17h45 à 18 h Entraînement 18 h à 20 h Nettoyage-rangement 20 h à 20 h30 Responsable du pas de tir 25 m M. Valentin DUJOUR + GROUPE DE 4 TIREURS M. M. M. M.	JEUDI CRENEAU HORAIRE N°3 Préparation 15 h 45 à 16 h Entraînement 16 h à 18 h Nettoyage-rangement 18 h à 18 h 30 Responsable du pas de tir 25 m M. + GROUPE DE 4 TIREURS M. T. PRINCET M. M. M.
JEUDI CRENEAU HORAIRE N°4 Préparation 18h30 à 18h45 Entraînement 18h45 à 20h45 Nettoyage-rangement 20h45 à 21h15 Responsable du pas de tir 25 m M. + GROUPE DE 4 TIREURS M. M. M. M.	SAMEDI CRENEAU HORAIRE N°5 Préparation 8h45 à 9h00 Entraînement 9 h à 11 h Nettoyage-rangement 11h à 11h30 Responsable du pas de tir 25 m M. + GROUPE DE 4 TIREURS M. M. M. M.	SAMEDI CRENEAU HORAIRE N°6 Préparation 15 h 45 à 16 h Entraînement 16 h à 18 h Nettoyage-rangement 18 h à 18 h 30 Responsable du pas de tir 25 m M. + GROUPE DE 4 TIREURS M. M. M. M.	DIMANCHE CRENEAU HORAIRE N°7 Préparation 9 h45 à 10 h Entraînement 10 h à 12 h Nettoyage-rangement 12 h à 12 h30 Responsable du pas de tir 25 m M. Franck AUDONNET + GROUPE DE 4 TIREURS M. M. M. M.

Jusqu'à la fin du mois de juin, Christian DEVAUX s'engage à gérer les réservations individuelles du pas de tir 25 m.

Dans le but d'éviter trop d'interventions de la part des licenciés auprès de lui, il sera demandé à chacun, dans la mesure du possible, de grouper hebdomadairement ses choix.

Pour ce faire il fera parvenir par mail chaque semaine à chacun des licenciés un tableau de réservation hebdomadaire avec les divers créneaux horaires et chacun devra lui signifier le ou les créneaux souhaités.

Une mise à jour des réservations et des disponibilités sera envoyée périodiquement par mail à tous les licenciés.

Christian DEVAUX indique que pour lui son engagement à ce niveau n'ira pas au-delà de la fin du mois de juin.

Si les conditions actuelles du déconfinement devaient se poursuivre il faudrait envisager son remplacement ou bien créer sur notre site internet une plateforme informatique de réservation.

NOMBRE DE TIREURS AUTORISES SUR UN PAS DE TIR

Dans ses exigences la fédération demande qu'un maximum de 10 personnes soient présentes dans un stand et/ ou sur un pas de tir ainsi que l'occupation d'1 poste de tir sur 3.

Compte tenu de nos 15 postes disponibles, nous n'autoriserons la présence que de 5 tireurs (y compris le responsable du pas de tir).

RESPONSABLES DU PAS DE TIR

La responsabilité du pas de tir 25 m ne pourra être assurée que par des initiateurs, des animateurs, ou des licenciés tireurs confirmés, expérimentés, arbitres. Pour les épreuves 25 mètres ces licenciés seront concernés :

Valentin DUJOUR (initiateur), Ophélie CHABENAT (animatrice), Patrice CAMPAN (animateur, arbitre de club), Franck AUDONNET (animateur), Daniel SELMANE (tireur confirmé et expérimenté), Patrick OBER (tireur confirmé, expérimenté, arbitre), Jean-Paul BISIAUX (président et chargé des tirs contrôlés).

Il leur sera demandé par le secrétaire de se positionner sur les créneaux.

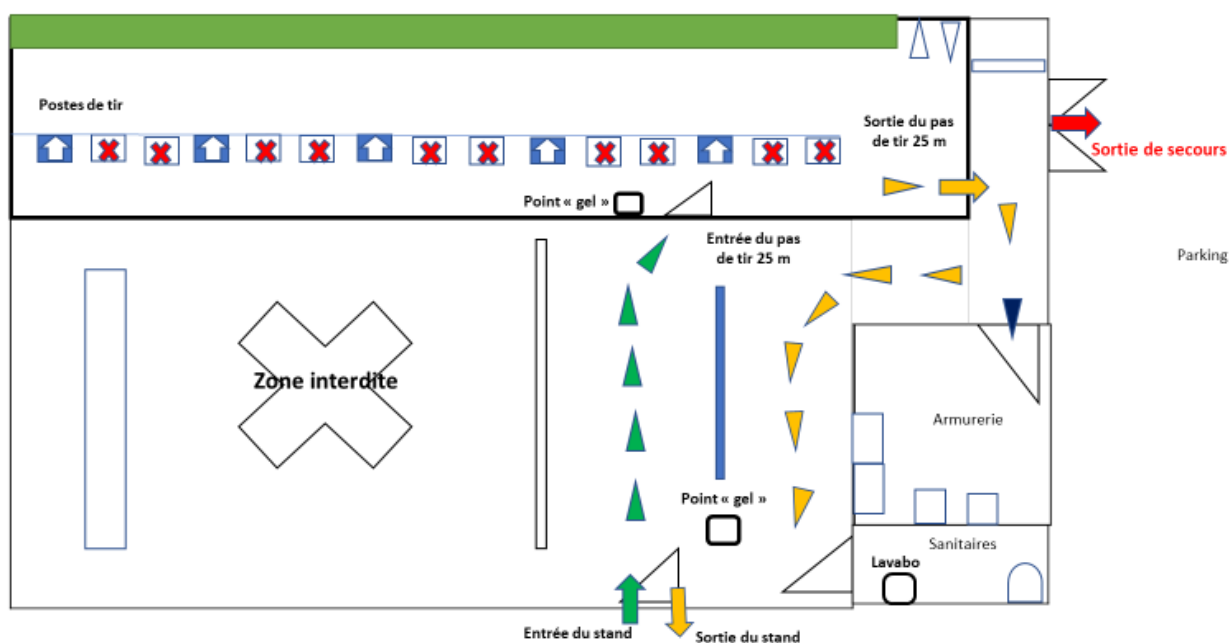
François MANCHON (animateur) pourrait être appelé à la surveillance du petit espace de tir 10 m qui serait éventuellement mis en pratique.

CIRCULATION A L'INTERIEUR DU STAND DE TIR

Premièrement il y aura interdiction, sauf cas particulier et autorisation du président, de se rendre sur les pas de tir 10 et 50 m.

Deuxièmement l'accès à la majeure partie de la salle d'accueil et au bar sera interdit par la pose d'une barrière ou d'un enrubannage.

Deux propositions de circulation à l'intérieur du stand ont été étudiées par les membres du Comité. La solution suivante a été retenue à la majorité.



CROQUIS DE CIRCULATION ET D'OCCUPATION

Cette solution présente l'avantage de prévoir une circulation à l'intérieur du stand avec un croisement distancié entre les tireurs, une entrée et une sortie différente du pas de tir, une sortie de secours, un accès possible à l'armurerie, un accès facile au point de gel hydroalcoolique et aux sanitaires (lavabo et WC).

Toutes les séances d'entraînement de **2 heures** seront précédées par **15 mn** de préparation (entrée dans le stand, installation au poste de tir, prêt des armes du club, vente de munitions et de cibles) et elle sera prolongée par **une ½ heure** de nettoyage complet du pas de tir (tables, emplacements, armes du club, boîte de munitions, douilles etc.) avant l'arrivée de la cession suivante.

Lorsque deux créneaux horaires d'occupation se succéderont, les arrivants devront attendre le départ de tous les sortants avant de pénétrer dans le stand. Les échanges possibles de consignes devront se réaliser à distance sur le parking.

AUTRES DISPOSITIONS ADOPTEES

- Les obligations, les consignes et les recommandations édictées par la fédération devront être respectées par tous les adhérents de la STC. Elles seront affichées à l'intérieur du stand sur le passage des tireurs et sur le pas de tir 25 m ainsi que le plan de circulation.
- Pendant toute la période de déconfinement, seules les personnes licenciées à la fédération française de tir seront autorisées à réserver un créneau horaire d'entraînement.
- Utilisation prioritaire de son propre matériel de tir (casque, armes, munitions). Toutefois les armes, les casques de la STC pourront être utilisés, des munitions, des cibles pourront être vendues. Ce sont les responsables du pas de tir qui seront chargés des prêts et des ventes.
- Seul le responsable du pas de tir pourra accéder à l'armurerie.
- Le port du masque, la désinfection des mains sera obligatoire lors de l'entrée dans le stand.
- Compte tenu de l'exiguïté du pas de tir 25 m le port du masque est fortement recommandé ou obligatoire pour les personnes qui se considèrent à « risque » lors des inévitables échanges verbaux entre les tireurs.
- Lors des déplacements obligés aux cibles 1 des 5 tireurs restera au pas de tir afin de surveiller les armes et les munitions.
- Aucun licencié ne sera autorisé à s'entraîner seul.
- Chaque tireur gèrera lui-même ses collations, ses masques, son étui de gel, ses lingettes de nettoyage, sa serviette pour s'essuyer les mains et devra les ramener à son domicile. Toutefois en cas de besoin la STC mettra à la disposition des tireurs des points « gel et savon » (voir croquis).
- Pour tous les déchets issus de l'entraînement aucune poubelle ne sera mise à la disposition des tireurs. Ils devront être emporter par chacun qui se chargera de s'en débarrasser.
- Venir au club avec sa solution hydroalcoolique ou son gel pour assurer l'entretien de son matériel.
- Respect de la distanciation individuelle espace de 4 m² par personne dans les situations d'entraînement. Occupation d'un poste de tir sur 3.
- Lors de l'arrivée ou du départ du stand respect de la distanciation individuelle obligatoire de 1 m
- Respect strict des gestes barrières avant, pendant et après la cession d'entraînement.

 Le Président Jean-Paul BISIAUX

Le secrétaire

